



# CALE DU BEC DE LA VALLEE

## Tarifs d'utilisation de l'Outillage Public

*(exprimés en EUROS et hors T.V.A.)*

Applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2012

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE SAINT-MALO FOUGERES**

4, avenue Louis Martin  
CS 61714 – 35417 Saint-Malo Cedex

Sur le port communal de Dinard, notre Chambre de Commerce et d'Industrie assure l'exploitation de la cale du Bec de la Vallée, par concession du Conseil Général, pour permettre aux pêcheurs de débarquer leurs produits.

Il s'avère que cette cale est également utilisée par la compagnie maritime qui assure la liaison Saint-Malo/Dinard, lorsque sa cale privée n'est plus accessible aux marées basses de vives eaux ; en effet, la cale du Bec de la Vallée offre un linéaire nettement plus important permettant d'atteindre ces plus basses eaux.

Une redevance est instaurée pour participer au financement de l'entretien de cette cale :

0,2651 Euros H.T. par passager embarqué ou débarqué

Redevance d'occupation du Domaine Public :

Terrasse non couverte ..... 43,21 Euros H.T. / m<sup>2</sup>